

# Hebdo Canada



Volume 3, N° 10

le 5 mars 1975

Ottawa, Canada.

**Le Canada s'achemine vers un système de paiements électronique, 1**

**Timbres olympiques de haute valeur, 2**

**Trafic des pétroliers le long de la côte du Pacifique, 2**

**Des femmes dans les Forces du maintien de la paix, 3**

**Une année difficile pour les agriculteurs, 3**

**Accord canado-suédois, 4**

**L'ACDI et la collaboration universitaire, 4**

**La maison Montcalm, à Québec, classée "Monument historique", 5**

**Pension à 60 ans: objectif du CTC, 5**

**Prêt et subvention au Ghana, 6**

**Augmentation des taxes d'exportation du pétrole brut et des fuels lourds, 6**

**Contribution au Fonds de l'ONU pour la lutte contre l'abus des drogues, 6**

## Le Canada s'achemine vers un système de paiements électronique

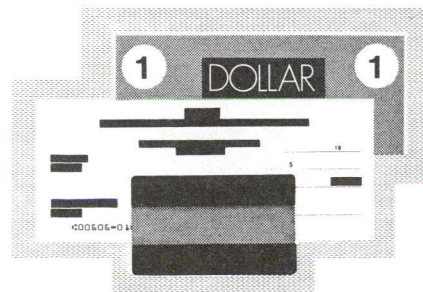
Le système de paiements du Canada, celui par lequel les Canadiens règlent leurs obligations financières, est en constante évolution. Il repose de moins en moins sur les transactions sur papier, les chèques en particulier, et davantage sur les transactions effectuées électroniquement.

L'informatique constitue un facteur important de cette transformation. Les télécommunications modernes, la transmission de messages par fil, par micro-ondes et par satellite en sont un autre aspect. Les institutions financières, les sociétés de télécommunications et les fabricants d'ordinateurs en sont les premiers agents innovateurs.

Les banques à charte canadiennes et autres institutions financières ont de plus en plus recours à l'informatique pour effectuer les transactions sur papier. Par exemple, elles ont commencé à installer des systèmes d'ordinateurs et des réseaux de communication très avancés leur permettant de centraliser leur comptabilité électronique. Il est possible de prévoir le jour où les systèmes téléinformatiques seront utilisés pour déposer directement la paye d'un client à son compte et pour l'échange électronique des ordres de paiements entre les institutions financières.

### La carte de crédit

La carte de crédit est un signe important des changements survenus dans le système de paiements, mais son évolution est telle que le terme "carte



de crédit" est peut-être trop restreint. Le détenteur d'une carte de "crédit-paiement" pourra peut-être l'utiliser éventuellement pour payer directement ou pour acheter à crédit. Un signal

transmis par un terminal dans un magasin de détail inscrirait un débit au compte en banque d'un client et un crédit au compte du marchand.

Le mouvement qui tend vers l'abandon du système de paiements sur papier reliera éventuellement une variété d'institutions financières, de ventes au détail et gouvernementales et, en fin de compte, influera sur les transactions de tous les jours des consommateurs. Il est important que l'on tienne compte dans cette évolution, de la protection des droits des consommateurs canadiens, de l'amélioration d'un milieu concurrentiel pour les institutions de dépôt et l'industrie des services téléinformatiques, ainsi que de l'établissement d'un système de paiements efficace et équitable.

Le gouvernement doit donc indiquer la voie qui assure la mise en place ordonnée du système de paiements canadiens.

En avril 1973, le gouvernement a publié un "Livre vert" dans lequel il indiquait sa "conception actuelle d'une politique viable dont l'adoption permettrait aux Canadiens de tirer tous les avantages possibles de la téléinformatique". A cette fin, le gouvernement a créé un groupe de travail au Comité interministériel de la téléinformatique pour formuler des recommandations sur l'expansion soutenue du système de paiements.

En se basant sur les recommandations de ce groupe de travail et sur leur examen postérieur, le gouvernement appuie l'idée d'un "réseau de communication à utilisation commune" pour le système de paiements. Ce réseau est défini comme un service partagé qui serait accessible ouvertement à tous les utilisateurs admissibles à un prix proportionnel à l'utilisation. Cette recommandation n'écarterait pas l'utilisation, par les sociétés individuelles, de systèmes de communication privés pour des fins entièrement internes, non reliées aux opérations de paiements.

L'établissement de normes convenables qui permettent aux institutions de dépôt, aux sociétés de télécommunications et aux fabricants d'ordinateurs de